

Variations de pratiques médicales

Prothèse amovible (Ajusté)

Analyse de la répartition et de l'évolution de la pratique médicale en volumes et en dépenses par assuré en Belgique
(analyses et tendances par régions, provinces et arrondissements) pour l'année **2022**



INAMI – Service des Soins de Santé – Direction Recherche, Développement et promotion de la qualité

Cellule Soins Efficaces

Pascal Meeus, Virginie Dalcq, Delphine Beauport, Katrien Declercq, Benjamin Swine

Contact : appropriatecare@riziv-inami.fgov.be

Date de ce rapport : 5 août 2023

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
1. INTRODUCTION	3
2. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE SPÉCIFIQUE	4
A. CODES DE NOMENCLATURE INAMI RETENUS POUR L'ANALYSE	4
B. HISTORIQUE DES CODES DE NOMENCLATURE	5
C. SOURCE DES DONNÉES ET PÉRIODE D'ANALYSE	6
D. CRITÈRES DE SÉLECTION	7
E. STANDARDISATION	7
3. RÉSULTATS	8
A. TAUX DE RECOURS STANDARDISÉ NATIONAL	8
B. RÉPARTITION EN VOLUMES DES CODES DE NOMENCLATURE PRESTÉS	9
C. SPÉCIALITÉ DES PRESTATAIRES	10
D. SPÉCIALITÉ DES PRESCRIPTEURS	11
E. TAUX DE RECOURS STANDARDISÉ PAR SEXE ET PAR CLASSE D'ÂGE	12
F. TAUX DE RECOURS STANDARDISÉ HOSPITALIER ET AMBULATOIRE	16
G. TAUX DE RECOURS STANDARDISÉ SELON LE RÉGIME DE REMBOURSEMENT	18
H. ÉVOLUTION DES TAUX DE RECOURS STANDARDISÉS	20
I. VARIATIONS GÉOGRAPHIQUES DES TAUX DE RECOURS STANDARDISÉS	24
J. DÉPENSES STANDARDISÉES EN SOINS DE SANTÉ À CHARGE DE L'ASSURANCE	29
4. RÉSUMÉ DES DONNÉES-CLÉS	32
5. ANNEXES	33
A. ANALYSE DE LA VARIANCE (ANOVA), HORS BRUXELLES	33
B. FRÉQUENCE DES OCCURRENCES DE LA PRATIQUE	34
C. TYPES DE PRISE EN CHARGE DU PATIENT	36
D. VARIATIONS DE CODAGE ET ALTERNATIVES DE LA PRATIQUE	38

1. INTRODUCTION

La création de la Cellule Soins Efficaces au sein de la Direction Recherche-Développement-Qualité du Service Soins de Santé de l'INAMI fait suite au Contrat d'administration 2016-2018 de l'INAMI¹. Il prévoit, dans son article 35, « la création d'une Cellule Soins efficaces ciblant plus spécifiquement une approche intégrée en matière d'utilisation rationnelle des ressources ». Ce projet de création de la Cellule Soins Efficaces est effectif depuis le deuxième trimestre 2017.

La mise en œuvre concrète de la Cellule a été formalisée par le « Plan d'action en matière de contrôle des soins de santé 2016-2017 » publié par l'INAMI le 18 juillet 2016². Ce plan énonce une trentaine de mesures visant à tendre vers davantage d'efficacité dans les soins de santé en encourageant les pratiques adéquates et en luttant contre les soins inutiles ou inappropriés.

Il y est convenu que, parmi ses missions, la Cellule Soins Efficaces analyse la « pertinence des soins » avec pour objectif d'identifier des variations de consommation inexpliquées après standardisation. Ces variations constituent en effet potentiellement un signe d'utilisation non optimale des ressources.

Les rapports de « variations de pratiques médicales » reprennent les analyses menées dans ce cadre. Chaque rapport est centré sur une thématique identifiée.

Le présent document vise à présenter les résultats chiffrés et graphiques des analyses³ de la pratique de Prothèse amovible (Ajusté), ainsi qu'à en fournir les essentielles clés de lecture.

Volontairement, nous n'avons ajouté ici aucun élément d'interprétation souhaitant au préalable soumettre ces constats aux professionnels qui sont les plus à même de les interpréter. Ce document est néanmoins libre d'accès, afin d'alimenter objectivement et publiquement la réflexion sur la thématique.

¹ (Institut national d'assurance maladie-invalidité, 2016)

² (Institut national d'assurance maladie-invalidité, 2016)

³ Nous renvoyons le lecteur intéressé par la méthodologie suivie pour ces analyses quantitatives vers le document intitulé « Variations de pratiques – Méthodologie ».

2. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE SPÉCIFIQUE

A. Codes de nomenclature INAMI retenus pour l'analyse

Les codes de nomenclature de l'INAMI qui ont été retenus pour l'analyse sont listés ci-dessous :

Ambulant	Hospitalisé	Taux	Dépenses	Libellé	Création	Suppression	Groupe N	Valeur
306832	306843	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure douze dents	15-01-1993		N04	L600
306854	306865	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure douze dents	15-01-1993		N04	L600
306876	306880	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure treize dents	15-01-1993		N04	L600
306891	306902	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure treize dents	15-01-1993		N04	L600
306913	306924	oui	oui	* Prothèse amovible totale supérieure	01-01-1992		N04	L600
306935	306946	oui	oui	* Prothèse amovible totale inférieure	01-01-1992		N04	L600
307731	307742	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure d'une dent	01-08-1996		N04	L376
307753	307764	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure d'une dent	01-08-1996		N04	L376
307775	307786	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure de deux dents	01-08-1996		N04	L376
307790	307801	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure de deux dents	01-08-1996		N04	L376
307812	307823	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure de trois dents	01-08-1996		N04	L376
307834	307845	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure de trois dents	01-08-1996		N04	L376
307856	307860	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure de quatre dents	01-08-1996		N04	L376
307871	307882	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure de quatre dents	01-08-1996		N04	L376
307893	307904	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure de cinq dents	01-08-1996		N04	L376
307915	307926	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure de cinq dents	01-08-1996		N04	L376
307930	307941	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure de six dents	01-08-1996		N04	L412
307952	307963	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure de six dents	01-08-1996		N04	L412
307974	307985	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure de sept dents	01-08-1996		N04	L412
307996	308000	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure de sept dents	01-08-1996		N04	L412
308011	308022	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure de huit dents	01-05-1995		N04	L453
308033	308044	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure de huit dents	01-05-1995		N04	L453
308055	308066	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure de neuf dents	01-05-1995		N04	L453
308070	308081	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure de neuf dents	01-05-1995		N04	L453
308092	308103	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure de dix dents	01-05-1995		N04	L526
308114	308125	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure de dix dents	01-05-1995		N04	L526
308136	308140	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure de onze dents	01-05-1995		N04	L526
308151	308162	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure de onze dents	01-05-1995		N04	L526
308335	308346	oui	oui	* Renouvellement anticipé en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses, d'une prothèse amovible partielle ou totale qui a fait l'objet d'une intervention de l'assurance obligatoire soins de santé. Les honoraires pour le renouvellement anticipé des prothèses sont égaux aux honoraires fixés pour les prothèses identiques comme prévus à la rubrique A de ce même paragraphe	01-08-1998		N04	L600
378335	378346	oui	oui	* Renouvellement anticipé en cas de modification anatomique sévère au niveau des structures porteuses, d'une prothèse amovible partielle ou totale qui a fait l'objet d'une intervention de l'assurance obligatoire soins de santé. Les honoraires pour le renouvellement anticipé des prothèses sont égaux aux honoraires fixés pour des prothèses identiques comme prévus à l'article 5, § 2.	01-09-2005		N04	L600
378954	378965	oui	oui	* Prothèse amovible supérieure : maximum	01-09-2005		N04	L600
378976	378980	oui	oui	* Prothèse amovible inférieure : maximum	01-09-2005		N04	L600

Ce tableau reprend les codes de nomenclature de l'INAMI retenus pour l'analyse avec la mention de leur inclusion ou non dans l'analyse des prestations et des dépenses, avec leur description, leur date de création et de suppression, le cas échéant, leur groupe N (de la nomenclature INAMI) et leur valeur.

B. Historique des codes de nomenclature

Ambulant	Hospitalisé	Date		Libellé
NA	NA	NA	NA	



Ce tableau reprend l'historique des descriptions des codes de nomenclature de l'INAMI retenus pour l'analyse, en cas de modification implémentée durant la période 2012-2022.

C. Source des données et période d'analyse

Les données utilisées pour les analyses sont issues de ces bases de données :

Document N	pour les taux de recours et les dépenses des personnes assurées (qui répondent aux critères de sélection) dont l'âge, le sexe, le régime préférentiel et l'arrondissement sont connus en 2012-2022
Document P	pour les taux de recours et les dépenses des personnes assurées (qui répondent aux critères de sélection) par spécialité en 2022
Document P, SHA, ADH	pour les valeurs de redondance et la répartition par secteur de soins en 2021
-	-

Période d'analyse	2012-2022
--------------------------	-----------



Documents N : Les Documents N sont des données mensuelles envoyées dans un délai de trois mois par les organismes assureurs à l'INAMI. Ces données reprennent le nombre de prestations, leurs dates et les honoraires. De manière semestrielle, ces données sont compilées et complétées par les organismes assureurs en y ajoutant des données sur les patients : âge, genre, catégorie sociale et arrondissement du domicile. Les Documents N ne permettent toutefois pas d'analyser les combinaisons de prestations par assuré.

Documents P : Les Documents P sont des données semestrielles envoyées dans un délai de quatre mois par les organismes assureurs à l'INAMI. Ces données reprennent les prestations réalisées, les prestataires, les prescripteurs, les lieux de prestation et les lieux d'hospitalisation. Les Documents P permettent de suivre la consommation médicale et la tarification, mais ne permettent pas de regrouper les prestations par patient.

Documents SHA, ADH : Ces données sont envoyées annuellement et dans un délai de six mois par les organismes-assureurs à l'INAMI. Elles reprennent toutes les prestations effectuées respectivement en hospitalisation de jour et en hospitalisation classique, dans les hôpitaux généraux, et ce, par séjour.

D. Critères de sélection

Certains filtres ont éventuellement été appliqués sur les données afin de ne sélectionner qu'une partie de la population dans les analyses. Le cas échéant, les filtres appliqués sont repris dans le tableau ci-dessous :

FILTRES APPLIQUES SUR LES DONNEES	
Sexe	femmes et hommes
Âge	tous
-	-

E. Standardisation

Les données sont standardisées avant analyse par an, sur la base de l'âge, du sexe et du régime préférentiel par arrondissement, province et région (standardisation par rapport à la population en 2022).



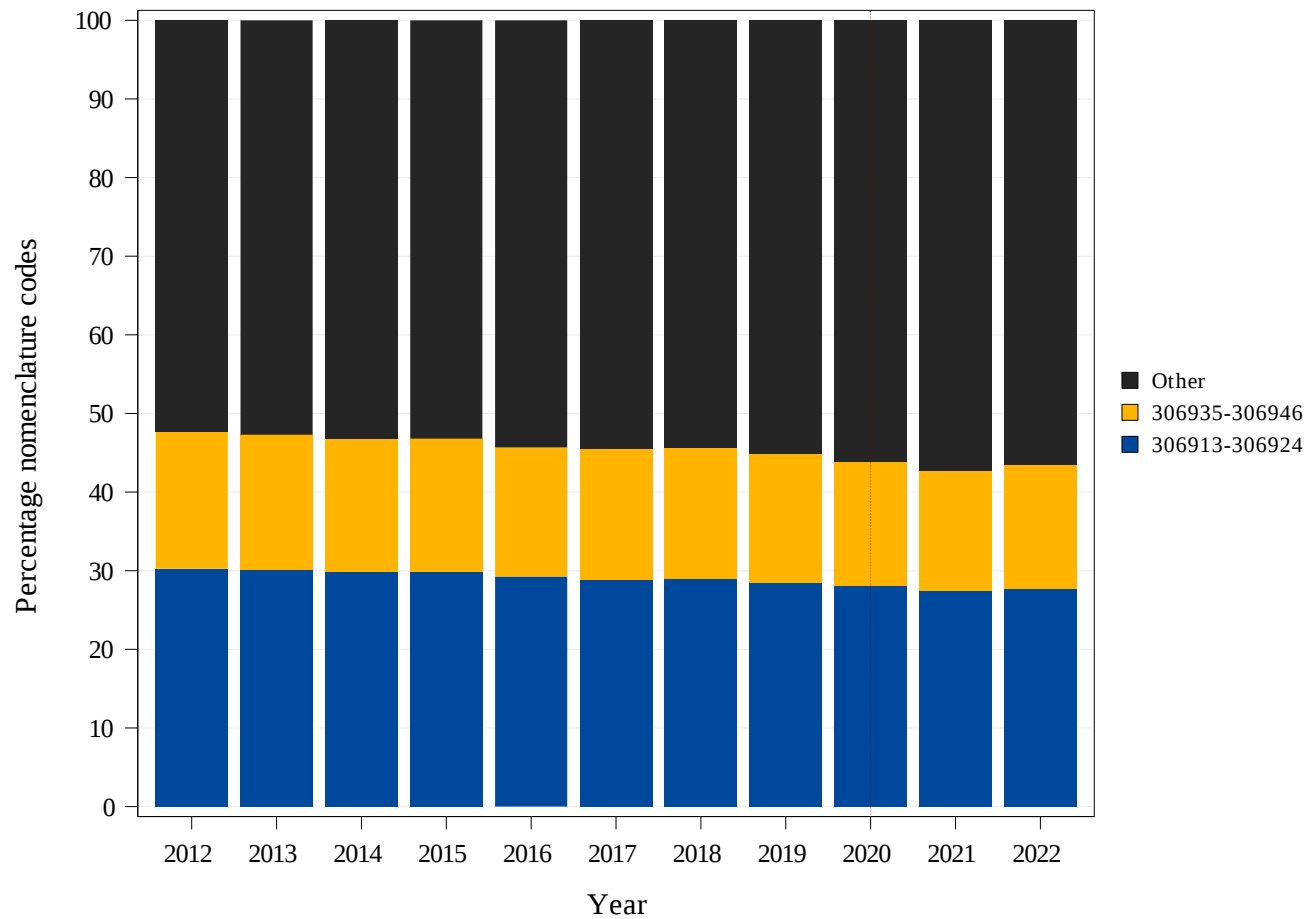
La **standardisation** est un processus qui permet de rendre des populations comparables pour un ou plusieurs critères d'analyse. De cette manière, si une différence est observée entre ces populations, on pourra en déduire qu'elle n'est pas due à ces critères pris en compte dans la standardisation.

3. RÉSULTATS

A. Taux de recours standardisé national

	TOTAL
Nombre moyen d'interventions par an	145.044
Taux de recours standardisé par 100 000 assurés	1.252

B. Répartition en volumes des codes de nomenclature prestés



Voir les Codes de nomenclature INAMI retenus pour l'analyse à la page 4 pour connaître les informations relatives à ces codes.
 Note : L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale pointillée, afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.

C. Spécialité des prestataires

Spécialisation du prestataire	Total prestataires	Prestataires concernés	% Prestataires	Médiane de prestations	Q3 de prestations	% Prestations
Dentistes	8024	6486	81%	16	29	97,31%
Dentistes en formation	1192	454	38%	5	11	2,52%
Autres spécialités	1041	49	5%	11	13	0,17%
Total	10257	6989	68%	15	28	100,00%



Ce tableau reprend respectivement les données non-standardisées suivantes par spécialité médicale (chiffres pour l'année 2022) :

- Le nombre de prestataires par spécialité ayant attesté au moins une prestation (les relevés sont exceptionnellement extrapolés à partir d'un seul semestre si une * est indiquée en entête, sinon l'année complète est bien prise en compte);
- Le nombre de prestataires attestant les codes de nomenclatures retenus pour cette analyse ;
- Le pourcentage de prestataires attestant ces codes par rapport au nombre de prestataires ayant attesté au moins une prestation;
- Le nombre médian et le troisième quartile de prestations par prestataire (attestant les codes) ;
- Le pourcentage des prestations réalisées, c'est-à-dire le rapport du nombre de prestations attestées par cette spécialité sur le total des prestations.

D. Spécialité des prescripteurs

Spécialisation du prescripteur	Total prescripteurs	Prescripteurs concernés	% Prescripteurs	Médiane de prescriptions	Q3 de prescriptions	% Prescriptions
Pas d'application	0	0	0%	0	0	100,00%



Ce tableau reprend dans l'ordre les données non-standardisées suivantes par spécialité médicale (chiffres pour l'année 2022) :

- Le nombre de prescripteurs ayant prescrit au moins une prestation (les relevés sont exceptionnellement extrapolés à partir d'un seul semestre si une * est indiquée en entête, sinon l'année complète est bien prise en compte);
- Le nombre de prescripteurs prescrivant les codes de nomenclatures retenus pour cette analyse ;
- Le pourcentage de prescripteurs prescrivant ces codes par rapport au nombre de prestataires ayant prescrit au moins une prestation ;
- Le nombre médian et le troisième quartile de prestations par prescripteurs (prescrivant les codes) ;
- Le pourcentage de prestations prescrites, c'est-à-dire le rapport du nombre de prestations prescrites par cette spécialité sur le total des prestations prescrites.

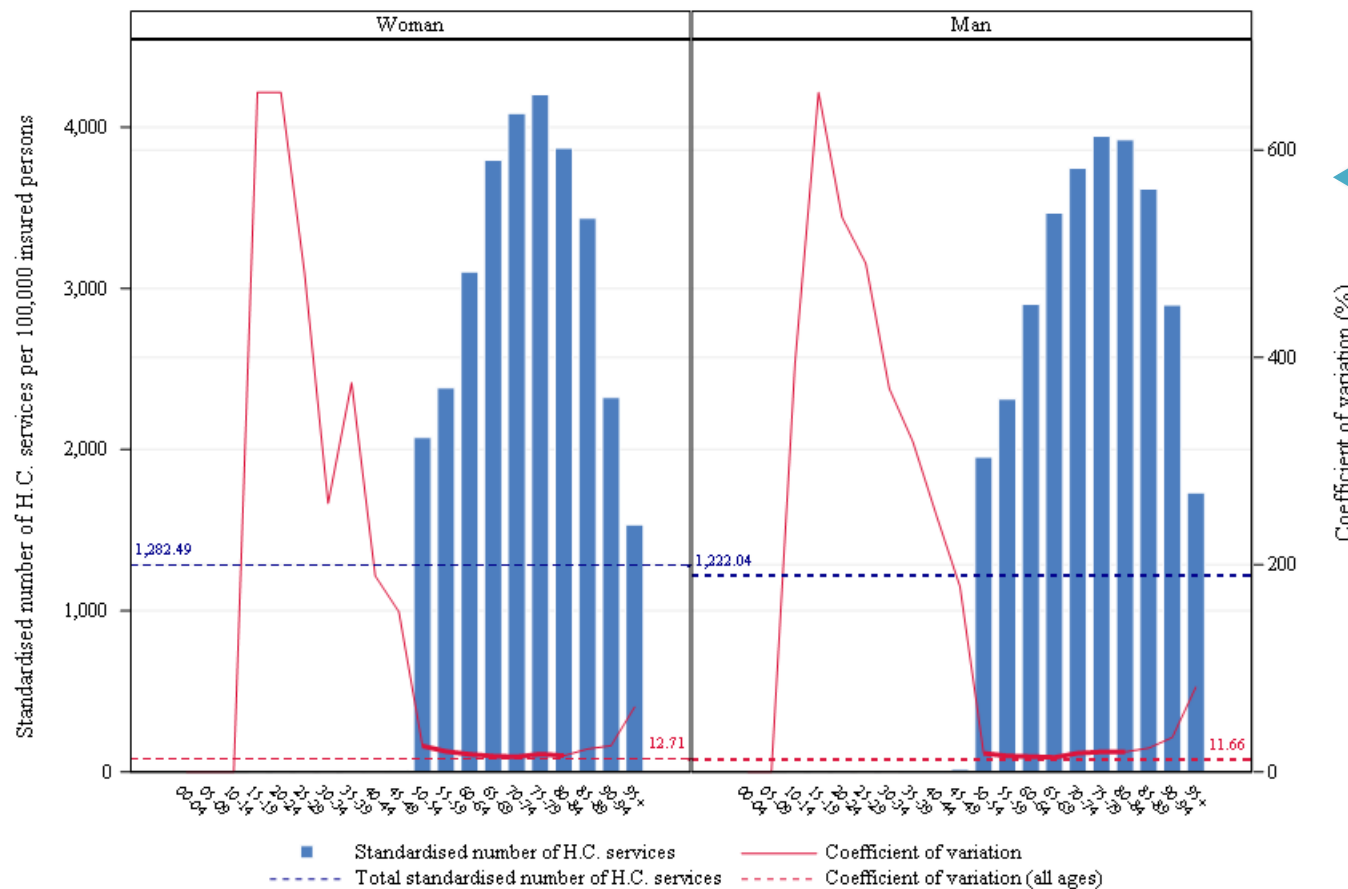
E. Taux de recours standardisé par sexe et par classe d'âge

	TOTAL
<i>Nombre moyen d'interventions par an</i>	145.044
Age médian (ans)	68
Age moyen (ans)	68,53
Ratio Max/Min de l'âge médian (par arrondissement)	1,08
Pourcentage de femmes	54,89%

Ratio Max/Min :

Le ratio max/min est une mesure de dispersion des valeurs. Il se calcule dans ce rapport en faisant le rapport de la valeur maximale retrouvée pour la variable parmi tous les arrondissements sur la valeur minimale. Si cette valeur minimale est égale à zéro, le ratio max/min ne peut alors pas être calculé et sera indiqué « NA » (c'est-à-dire non applicable).

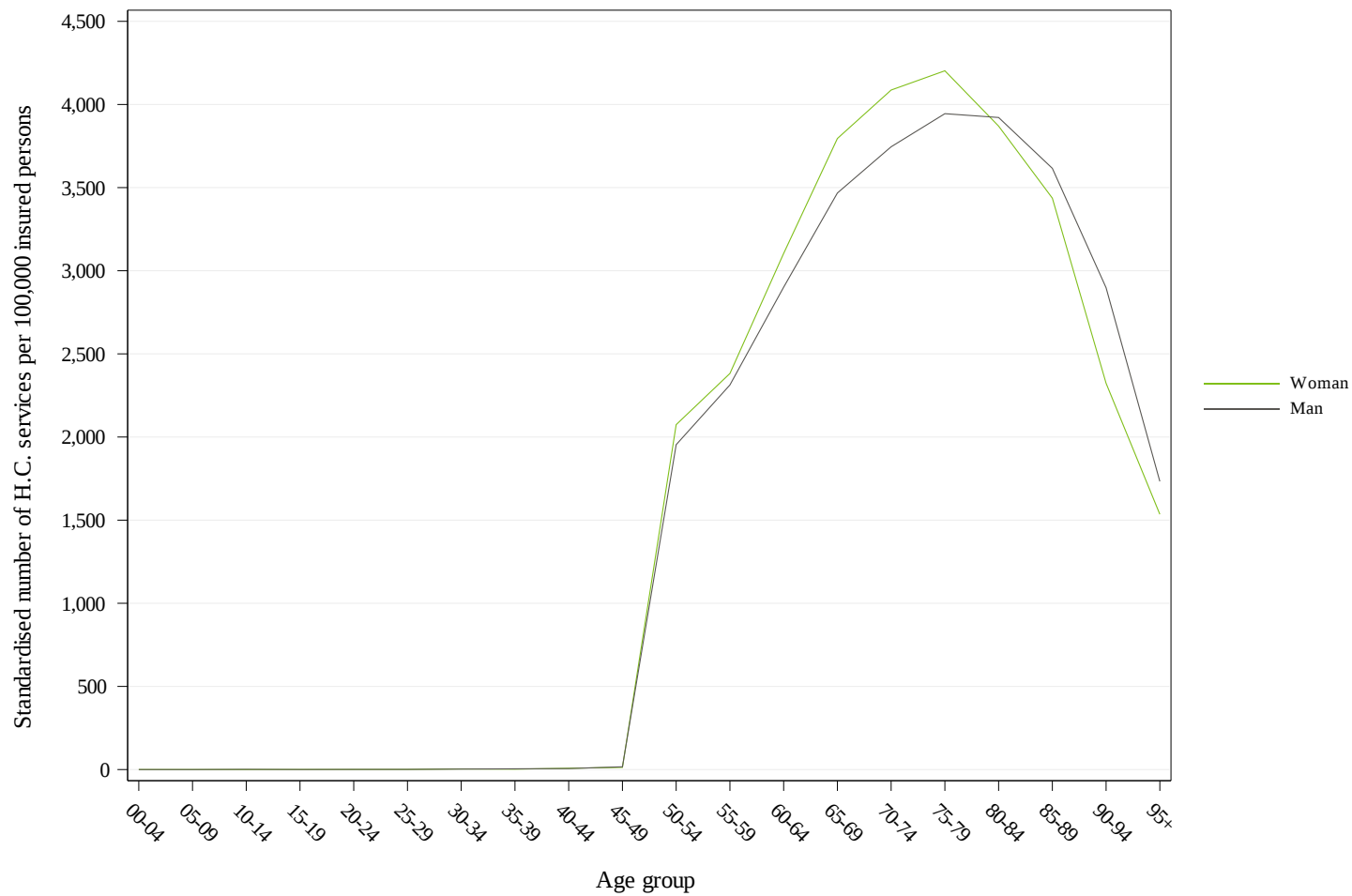
Dentistes - Prothèse amovible (Ajusté)



Ce graphique se compose de diagrammes à barres pour chaque sexe. Le **coefficient de variation**, représenté par la ligne rouge, est une mesure de dispersion relative des taux de recours standardisés observés par arrondissement, par groupe d'âge et par sexe (écart-type divisé par la moyenne). Cette ligne est représentée en gras pour les groupes d'âge où le coefficient de variation peut être interprété valablement (c'est-à-dire pour les groupes d'âges où il y a suffisamment d'assurés par arrondissement pour permettre une comparaison).

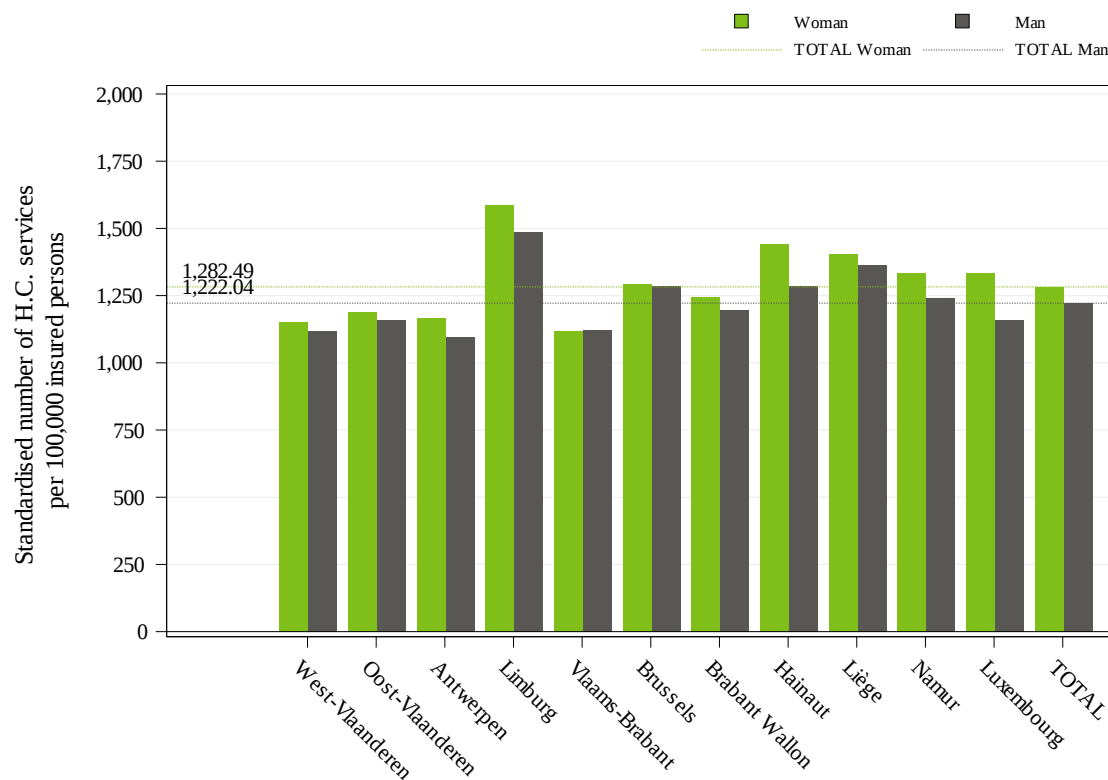
L'axe vertical gauche du graphique correspond au taux de recours standardisé et l'axe à droite au coefficient de variation. L'axe horizontal montre la division en groupes d'âge. Les lignes pointillées horizontales indiquent les valeurs totales des taux de recours standardisés (en bleu) et du coefficient de variation (en rouge).

Taux de recours standardisé par 100 000 assurés et coefficient de variation selon les arrondissements par groupe d'âge et par sexe pour l'année 2022



Comparaison des taux de recours standardisés par sexe (pour 100 000) en 2022

Dentistes - Prothèse amovible (Ajusté)

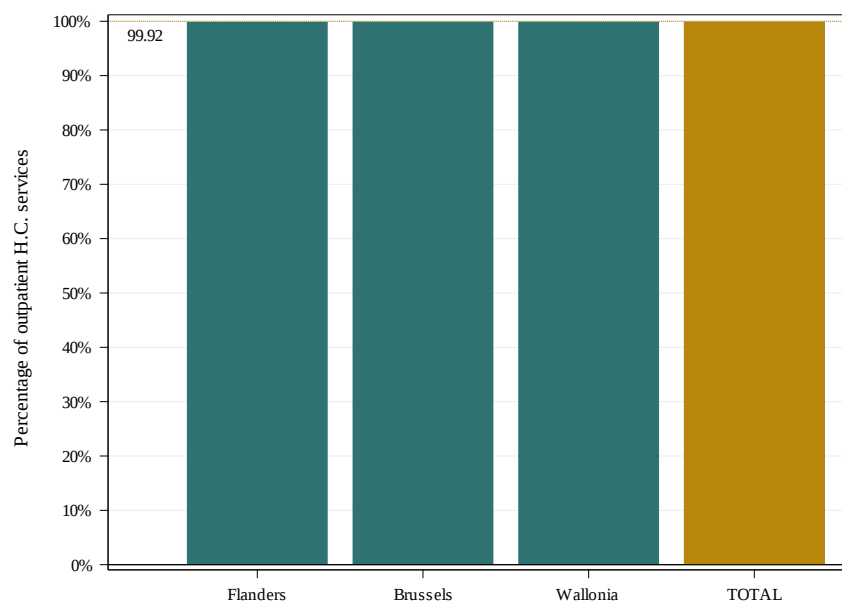


Ce graphique en histogramme montre les taux de recours standardisés par province et par sexe. Les barres grises indiquent les taux masculins tandis que les barres vertes représentent les taux féminins pour chaque province. Les lignes discontinues grises et vertes indiquent les taux de recours standardisés totaux selon le même code de couleur.

Taux de recours standardisé par 100 000 assurés par sexe et par province pour l'année 2022

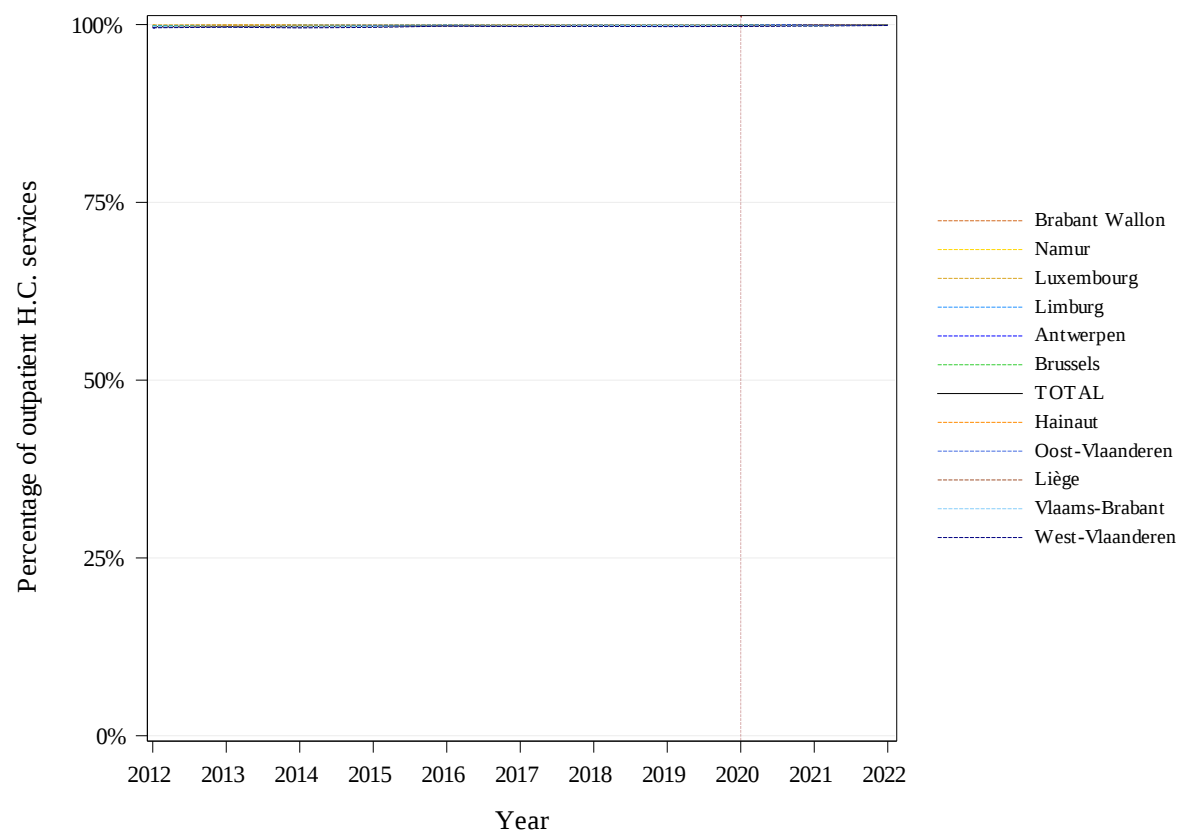
F. Taux de recours standardisé hospitalier et ambulatoire

	TOTAL
<i>Nombre moyen d'interventions par an</i>	145.044
Pourcentage en mode ambulatoire	99,92%
Ratio max/min des pourcentages ambulatoires (par arrondissement)	1,01



Pourcentage de prise en charge ambulatoire total et selon les régions

Le graphique représente le pourcentage des prestations ayant lieu en prise en charge ambulatoire (en ce compris, les hospitalisations de jour), c'est-à-dire le nombre de prestations ambulatoires par rapport au nombre total de prestations (ambulatoires et séjours hospitaliers). En plus d'une barre par région, une barre est affichée pour la population belge. Ce rapport total est également visible par une ligne pointillée.



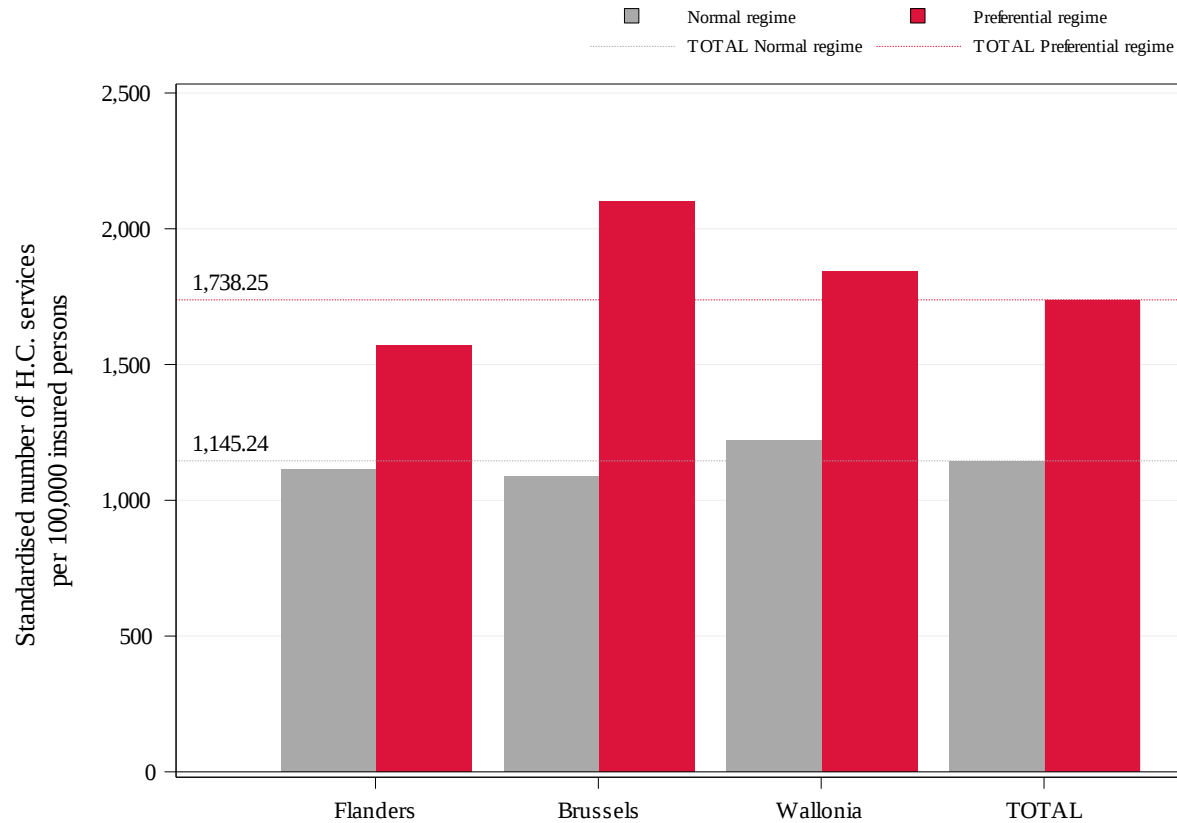
Evolution par province du pourcentage de prise en charge ambulatoire

N.B. :

- L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale pointillée, afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19
- Un complément à ce chapitre détaillant la prise en charge des patients par secteur de soins se trouve en [annexe de ce rapport](#) (voir p.36)

G. Taux de recours standardisé selon le régime de remboursement

	TOTAL
<i>Nombre moyen d'interventions par an</i>	<i>145.044</i>
Pourcentage en régime préférentiel	29,26%
Taux de recours standardisé avec régime préférentiel (par 100 000)	1.738
Taux de recours standardisé sans régime préférentiel (par 100 000)	1.145
Ratio Régime préférentiel/Régime général	1,52



Le graphique représente les taux de recours standardisés avec (en rouge) et sans (en gris) régime préférentiel, par région et au total. Les lignes pointillées rouge et grise représentent les taux de recours standardisés totaux respectivement avec et sans régime préférentiel.

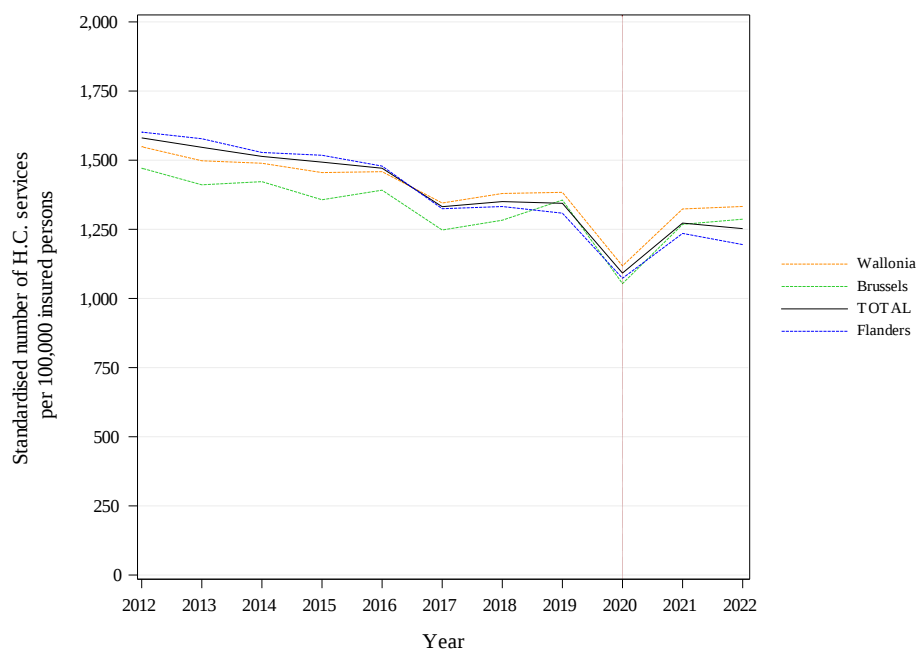
Taux de recours standardisé selon le régime de remboursement et selon les régions

H. Evolution des taux de recours standardisés

	TOTAL	Significativité statistique
Nombre moyen d'interventions par an	145.044	
Tendance (2012-2022)	-2,30%	*** (-2,21%)
Tendance (2012-2019)	-2,29%	*
Tendance (2019-2022)	-2,32%	

Les tendances calculées ici correspondent au taux de croissance annuel moyen.

Un test statistique non significatif indique que la tendance estimée par le modèle (entre parenthèses) est stable, ou qu'il n'y a pas de rupture de tendance.

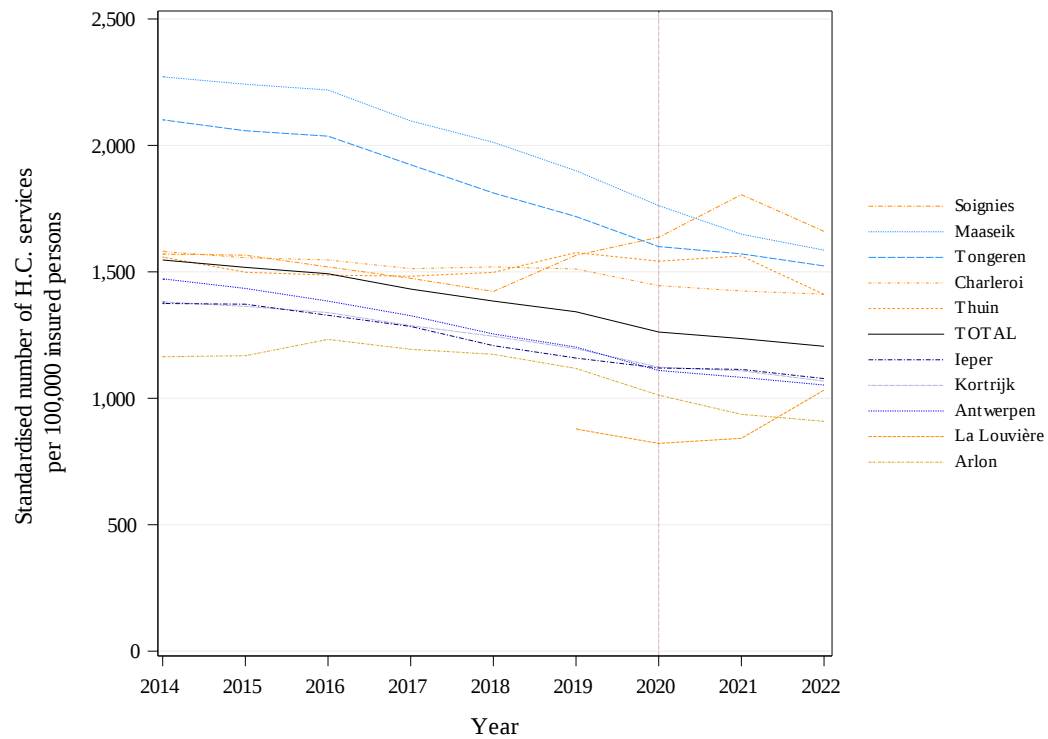


Ce graphique montre une courbe de couleur par région et une courbe noire pour toute la population belge. En abscisse se trouve les années et, en ordonnée, les taux de recours standardisés par 100 000 assurés.

Note : L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale pointillée, afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.

Evolution par région du taux de recours standardisé par 100 000 assurés

Dentistes - Prothèse amovible (Ajusté)



Evolution par arrondissement du taux de recours standardisé par 100 000 assurés

Ce graphique montre une courbe de couleur par arrondissement et une courbe noire pour toute la population belge. En abscisse se trouve les années et, en ordonnée, les taux de recours standardisés par 100 000 assurés.

Afin de mieux représenter les tendances évolutives, les taux illustrés sont en fait une **moyenne mobile** des taux relevé sur une période des 3 ans qui précède l'année prise en compte (l'année concernée y compris).

Sur ce graphique ne sont représentés que les 5 arrondissements qui montrent les moyennes de taux les plus élevées et les 5 arrondissements aux moyennes les plus basses sur les 3 dernières années étudiées.

Note : L'année 2020 a été mise en évidence par une ligne verticale pointillée, afin d'attirer l'attention sur l'impact de la crise du COVID-19.

Dentistes - Prothèse amovible (Ajusté)

		Taux de recours	Croissance annuelle			Rupture de tendances
		2022 (par 10 ⁵ assurés)	2012-2022	2012-2019	2019-2022	
Provinces	Flandre occidentale	1136,8	-2,36%	-2,39%	-2,30%	NA
	Flandre orientale	1175,38	-2,45%	-2,26%	-2,89%	NA
	Anvers	1133,03	-3,31%	-3,33%	-3,27%	NA
	Limbourg	1534,33	-3,31%	-3,24%	-3,48%	NA
	Brabant flamand	1120,42	-3,00%	-2,97%	-3,08%	NA
	Bruxelles	1286,65	-1,33%	-1,16%	-1,73%	NA
	Brabant wallon	1213,76	-1,32%	-1,76%	-0,29%	NA
	Hainaut	1365,53	-1,21%	-1,47%	-0,60%	NA
	Liège	1380,56	-1,88%	-1,93%	-1,76%	NA
	Namur	1287,24	-1,52%	-1,21%	-2,23%	NA
	Luxembourg	1248,39	-1,46%	-1,48%	-1,41%	NA
Régions	Flandre	1194,79	-2,89%	-2,85%	-2,98%	NA
	Bruxelles	1286,65	-1,33%	-1,16%	-1,73%	NA
	Wallonie	1332,68	-1,49%	-1,59%	-1,25%	NA
TOTAL		1252,49	-2,30%	-2,29%	-2,32%	*

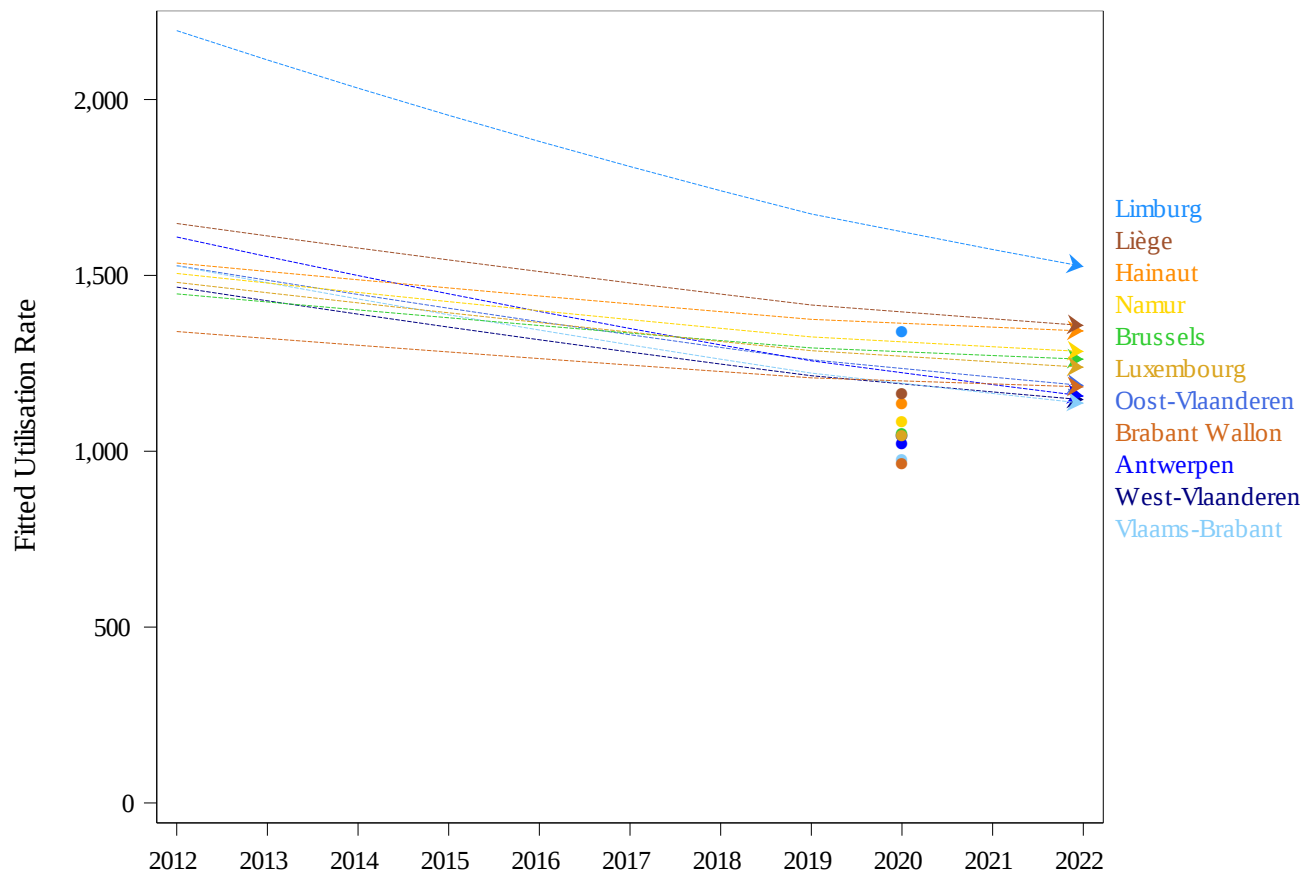
Evolution des taux de recours par province et par région

Ce tableau reprend les **taux de recours** (ou d'intervention) standardisés pour la dernière année analysée (2022), mais aussi les **taux de croissance** moyens par province, par région et au total, pour le long terme (2012-2022), pour les dernières années (2019-2022) et pour la période qui les précède (2012-2019).

Pour tester si la tendance des dernières années diffère de la tendance des années qui précèdent, un modèle linéaire mixte en deux temps a été appliqué. Le premier temps teste si la tendance des 3 dernières années est différente de la période antérieure au niveau de la Belgique. Puis, si le test est significatif, le second temps teste si la rupture de tendance diffère d'une région ou d'une province à l'autre. Les données de 2020 sont exclues des modèles.

La significativité du test est rapportée dans la colonne rupture de tendances : * Valeur $P \leq 0,05$ / ** Valeur $P \leq 0,01$ / *** Valeur $P \leq 0,001$ et NS pour un résultat non-significatif.

Les valeurs « NA » sont indiquées dans le cas où les codes de nomenclature retenus pour l'analyse ont une première année entière d'application plus récente que la période des dernières années prises en compte ou si les tests statistiques ne peuvent être effectués.



Lignes de régression par province montrant une pente éventuellement différente pour les dernières années (2019-2022) par rapport aux années précédentes (2012-2019).

Les données 2020 ont été exclues de la modélisation, mais sont représentées sur le graphe pour information

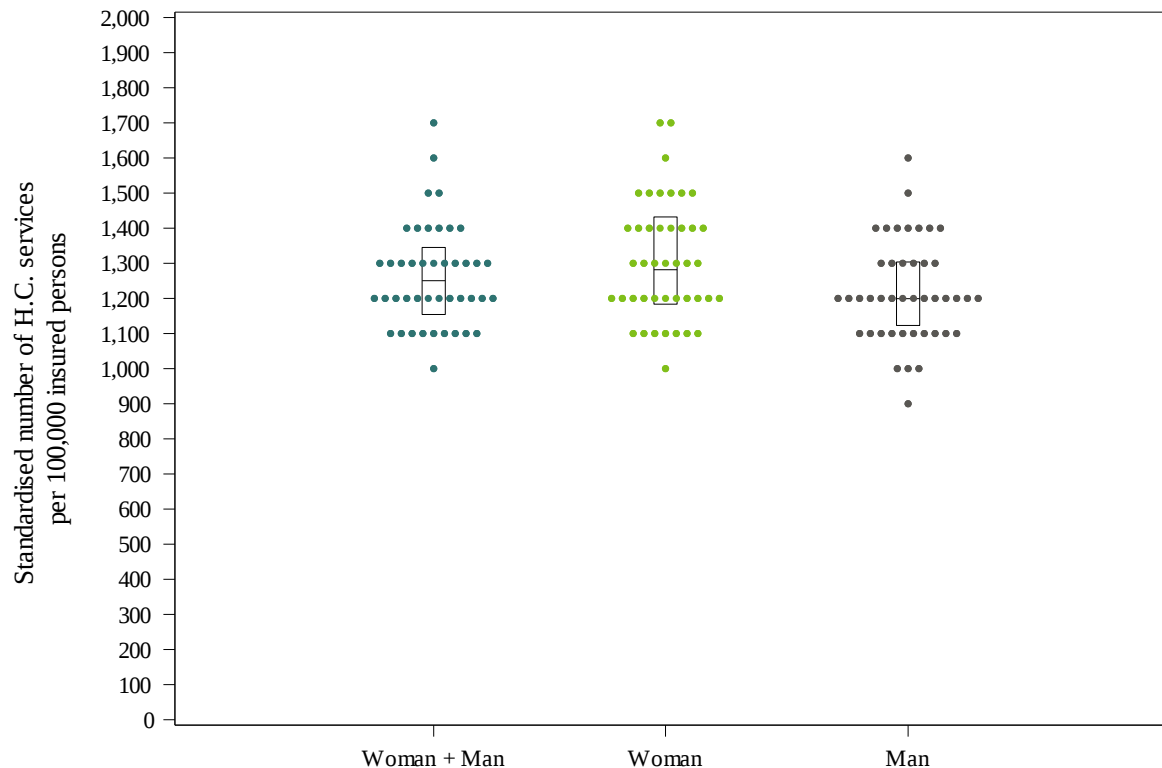
Modèle d'évaluation de rupture de tendances par province – Lignes de régression

I. Variations géographiques des taux de recours standardisés

	TOTAL
<i>Nombre moyen d'interventions par an</i>	145.044
Coefficient de variation (2022)	11,63
Ratio Max/Min* des taux de recours standardisés (par région)	1,12
Ratio Max/Min* des taux de recours standardisés (par arrondissement)	1,67

Coefficient de variation (2020-2022)	12,35
Coefficient de variation (2012-2014)	13,22
<i>Différence statistiquement significative ? ($p \leq 0.05$)</i>	<i>Non</i>

* Un résultat « NA » s'affiche en cas de ratio non calculable, c'est-à-dire dans le cas où la valeur minimale est égale à zéro (cf. E. Taux de recours standardisé par sexe et par classe d'âge)

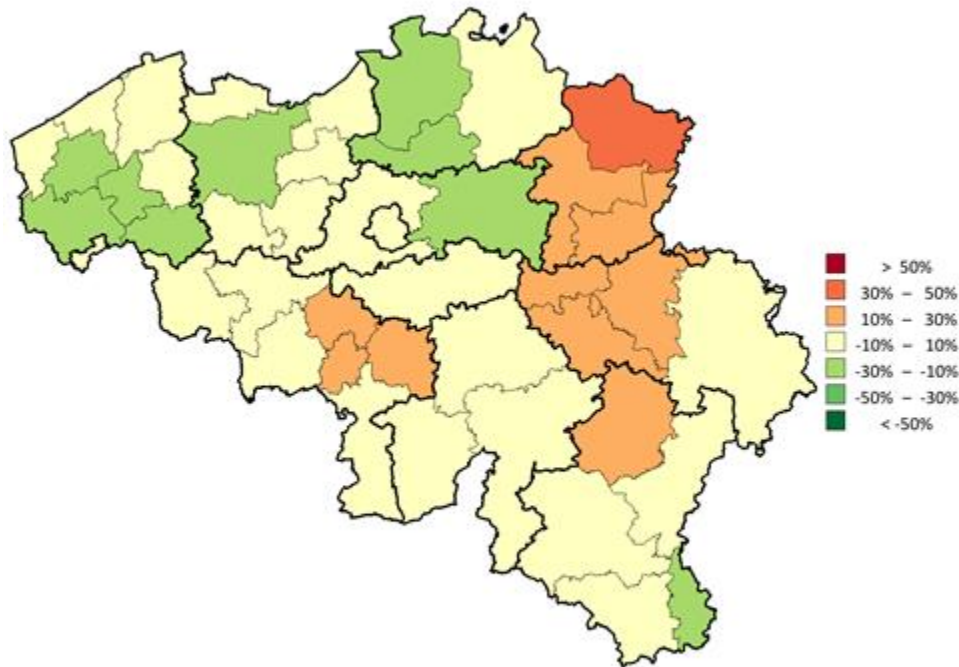


Répartition en « dot plot » des taux de recours standardisés par arrondissement selon le sexe

Un graphique en **dot-plot** est un graphique de distribution qui est utile pour mettre en évidence des regroupements de données, des trous dans la répartition ainsi que des valeurs extrêmes. Ici, chaque point représente le taux de recours d'un arrondissement pour toute sa population ou selon le sexe.

Les taux sont arrondis selon la valeur du taux maximal (à l'unité, à la dizaine, à la centaine...) afin de mieux regrouper les valeurs.

Le graphique montre également sous forme de « boîtes » les 25^e, 50^e et 75^e percentiles des taux de recours standardisés non arrondis pour tous les arrondissements. La ligne du bas de la boîte correspond au 25^e percentile tandis que le 75^e percentile est représenté par la ligne supérieure. La ligne interne à la boîte correspond au 50^e percentile.



Carte de répartition par arrondissement des taux de recours standardisés

Sur cette carte de la Belgique, les frontières des arrondissements sont tracées par des lignes fines tandis que les frontières provinciales sont indiquées en lignes épaisses. Les arrondissements sont colorés selon une échelle de couleur basée sur le rapport du taux de recours dans cet arrondissement sur le taux national belge (taux total). Cette comparaison est exprimée en pourcentage : par exemple, 0% si le taux de l'arrondissement est égal au taux total, 20% si le taux est supérieur de 20% et à -20% si le taux est inférieur de 20%. Les pourcentages sont calculés sur base des taux standardisés de la dernière année analysée et sont répartis par tranches de 20%. Les couleurs suivantes leur sont attribuées :

Couleur	Catégorie
■	Supérieur à 50%
■	Entre 30% et 50%
■	Entre 10% et 30%
■	Entre -10% et 10%
■	Entre -30% et -10%
■	Entre -50% et -30%
■	Inférieur à -50%
■	Aucun recours

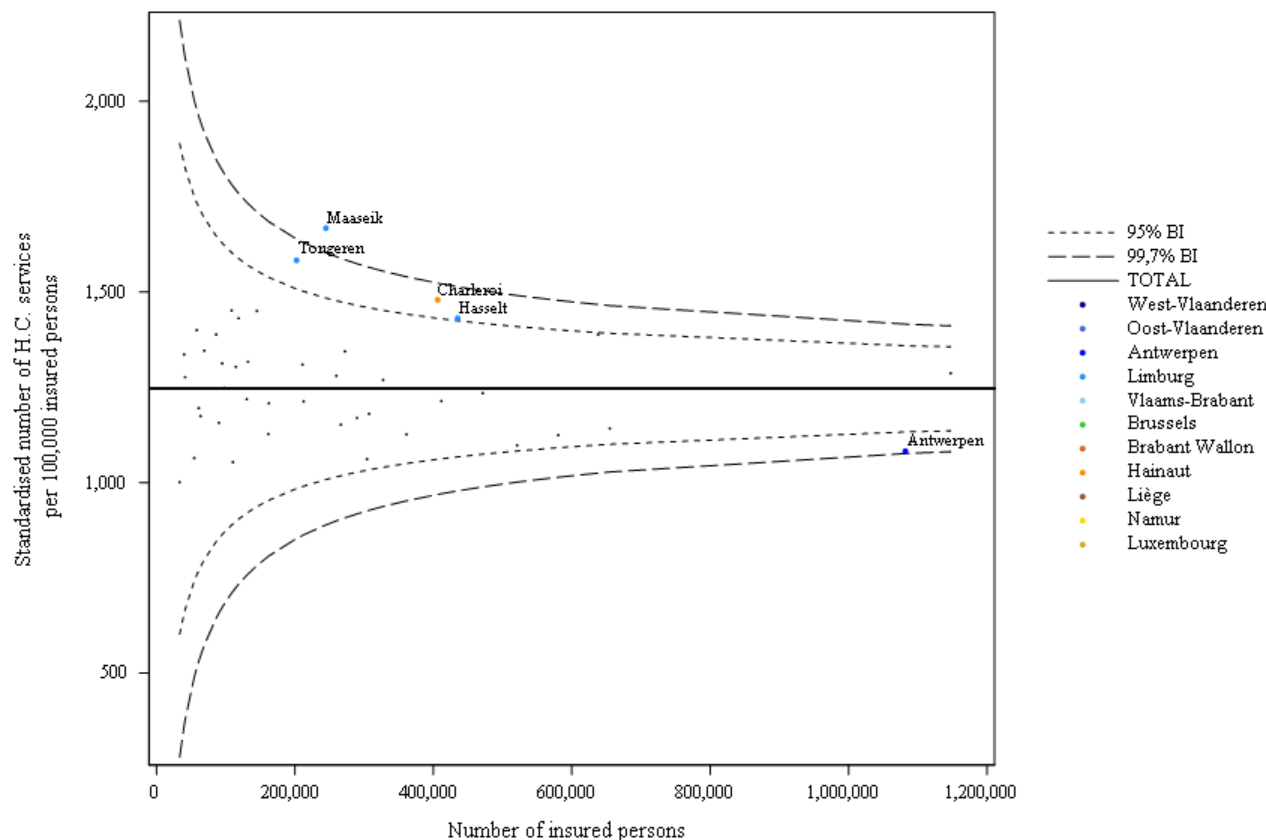
N.B. : L'interprétation de cette carte est à faire en parallèle au [graphe en funnel plot](#) (p.28)



Carte de répartition par arrondissement des dépenses standardisées

Sur cette carte de la Belgique, les frontières des arrondissements sont tracées par des lignes fines tandis que les frontières provinciales sont indiquées en lignes épaisses. Les arrondissements sont colorés selon une échelle de couleur basée sur le rapport des dépenses dans cet arrondissement sur les dépenses nationales (totales) belges. Cette comparaison est exprimée en pourcentage : par exemple, 0% si les dépenses de l'arrondissement sont égales aux dépenses totales, 20% si les dépenses sont supérieures de 20% et à -20% si les dépenses sont inférieures de 20%. Les pourcentages sont calculés sur base des dépenses standardisées de la dernière année analysée et sont répartis par tranches de 20%. Les couleurs suivantes leur sont attribuées :

Couleur	Catégorie
	Supérieur à 50%
	Entre 30% et 50%
	Entre 10% et 30%
	Entre -10% et 10%
	Entre -30% et -10%
	Entre -50% et -30%
	Inférieur à -50%
	Aucune dépense



«Funnel plot » des taux de recours standardisés par arrondissement selon le nombre d'assurés

Dans ce graphique, le taux de recours standardisé dans un arrondissement est positionné selon la taille de sa population. En plus des points par arrondissement, des **intervalles de confiance** à 95% et à 99.7% sont également indiqués sur le graphique. Ceux-là dépendent de la taille de la population. La ligne horizontale épaisse indique le taux de recours standardisé national. Les arrondissements extrêmes sont identifiés par les valeurs en dehors des intervalles de confiance à 99.7%. Le zone entre les intervalles de confiance à 95% et 99.7% est considéré comme un « warning zone ».

N.B. : L'interprétation de ce graphe est à faire en parallèle de la [carte de répartition des taux de recours](#) (p.26)

J. Dépenses standardisées en soins de santé à charge de l'assurance

	TOTAL
<i>Nombre moyen d'interventions par an</i>	145.044
Dépenses moyennes annuelles (€)	80.026.536
Coût moyen par intervention (€)	551,74
Dépenses moyennes annuelles par assuré (€)	6,91
Ratio Max/Min* des dépenses par assuré (par région)	1,12
Ratio Max/Min* des dépenses par assuré (par arrondissement)	1,85

* Un résultat « NA » s'affiche en cas de ratio non calculable, c'est-à-dire dans le cas où la valeur minimale est égale à zéro (cf. E. Taux de recours standardisé par sexe et par classe d'âge)

		Dépenses standardisées (par assuré)
Provinces	Flandre occidentale	6,26 €
	Flandre orientale	6,51 €
	Anvers	6,24 €
	Limbourg	8,77 €
	Brabant flamand	5,93 €
	Bruxelles	7,02 €
	Brabant wallon	6,12 €
	Hainaut	7,62 €
	Liège	7,76 €
	Namur	7,07 €
	Luxembourg	6,74 €
Régions	Flandre	6,59 €
	Bruxelles	7,02 €
	Wallonie	7,36 €
TOTAL		6,91 €

Répartition régionale et provinciale des dépenses standardisées (2022)

Dentistes - Prothèse amovible (Ajusté)

Nomenclature	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Taux de croissance annuel moyen
306832-306843	509,39	525,76	533,80	532,71	479,08	532,43	546,70	557,11	565,31	572,63	596,47	1,59%
306854-306865	515,69	530,24	540,50	538,21	534,21	535,86	552,74	558,74	568,08	576,45	597,23	1,48%
306876-306880	512,93	528,50	537,59	538,06	536,80	537,06	552,02	561,36	573,05	580,90	603,10	1,63%
306891-306902	518,54	532,82	542,38	546,99	537,69	538,63	555,35	568,00	575,34	578,72	605,09	1,56%
306913-306924	610,16	629,73	639,16	639,46	632,48	634,64	653,60	665,25	675,52	682,39	709,69	1,52%
306935-306946	617,32	636,98	647,12	647,45	640,13	640,10	659,82	670,35	679,89	687,43	713,54	1,46%
307731-307742	312,02	322,43	326,73	326,21	323,33	325,55	336,61	341,79	346,88	353,33	369,23	1,70%
307753-307764	320,62	333,01	339,46	342,39	334,83	340,76	347,70	358,51	364,91	370,32	385,02	1,85%
307775-307786	314,85	326,88	330,96	331,37	327,97	331,79	340,51	348,84	354,68	360,49	371,82	1,68%
307790-307801	320,55	331,54	338,92	339,19	336,07	336,83	350,86	353,46	361,00	368,59	382,06	1,77%
307812-307823	315,45	323,96	331,50	330,76	328,47	331,49	340,34	346,69	354,19	359,08	373,07	1,69%
307834-307845	318,70	330,57	335,54	335,84	333,29	334,32	346,18	353,84	358,43	362,62	377,53	1,71%
307856-307860	314,58	325,45	330,83	330,84	327,92	329,25	340,70	345,98	351,06	358,15	372,50	1,70%
307871-307882	317,81	328,52	334,02	334,32	330,81	331,63	343,12	349,51	356,05	361,01	375,36	1,68%
307893-307904	314,82	325,27	329,87	331,18	327,47	331,01	339,55	347,54	352,85	356,78	371,62	1,67%
307915-307926	316,98	328,60	333,01	334,23	317,73	331,40	341,95	348,52	355,77	359,99	373,30	1,65%
307930-307941	345,74	357,29	362,36	362,42	354,79	351,86	360,86	369,47	374,87	382,18	396,47	1,38%
307952-307963	349,09	359,19	365,06	365,61	357,62	351,80	364,37	371,99	378,84	383,02	400,44	1,38%
307974-307985	346,26	357,84	363,12	363,09	356,24	351,51	362,45	368,45	374,90	381,91	395,92	1,35%
307996-308000	349,54	360,70	365,77	365,84	358,13	353,45	364,06	370,51	379,03	381,36	398,76	1,33%
308011-308022	381,02	392,92	399,04	399,61	395,18	397,23	410,09	414,55	423,99	430,71	447,97	1,63%
308033-308044	384,15	396,35	403,48	403,58	398,30	400,99	410,86	415,57	424,31	429,66	447,71	1,54%
308055-308066	381,43	393,98	398,76	400,96	398,31	397,21	408,75	416,18	424,55	428,52	450,15	1,67%
308070-308081	384,66	399,92	404,38	403,68	399,88	399,64	409,02	416,08	422,79	431,26	447,54	1,53%
308092-308103	442,74	456,10	465,43	464,98	456,69	446,84	459,55	461,53	470,74	477,17	498,98	1,20%
308114-308125	446,23	462,45	469,59	469,38	459,40	449,56	463,26	462,47	471,45	474,57	500,36	1,15%
308136-308140	443,70	459,46	467,32	465,59	455,76	446,09	460,37	463,55	471,28	476,48	501,15	1,23%
308151-308162	448,87	466,38	471,61	471,03	462,11	452,41	464,86	463,56	477,30	479,23	504,14	1,17%
308335-308346	474,23	485,05	510,97	495,73	491,57	480,47	521,19	540,89	529,01	490,23	583,62	2,10%
378335-378346	0,00	0,00	0,00	682,13	0,00	406,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	NA
378954-378965	519,12	447,70	566,22	523,67	631,01	595,39	609,38	537,27	663,45	587,82	693,30	2,94%
378976-378980	639,44	379,59	543,12	514,97	638,48	542,15	642,38	644,44	670,26	0,00	676,09	0,56%

Evolution des dépenses par prestation et par code de nomenclature

4. RÉSUMÉ DES DONNÉES-CLÉS

		TOTAL
PRESTATAIRES & PRESCRIPTEURS		
Prestataires principaux :	Dentistes	97,31%
Prescripteurs principaux :	Pas d'application	-
TAUX DE RECOURS		
	Nombre d'interventions (par an)	145.044
	Taux de recours standardisé (par 100 000 assurés)	1252,49
	≥ 2 occurrences par patient ⁴ (2021)	37,8%
	Pourcentage en mode ambulatoire	99,92%
POPULATION		
	Âge médian	68 ans
	Ratio max/min ⁵ de l'âge médian (par arrondissement)	1,08
	Pourcentage de femmes	54,89%
	Ratio Régime préférentiel/Régime général	1,52
TENDANCES		
	Tendance ⁶ (2012-2022)	-2,30% ***
	Tendance ⁶ (2012-2019)	-2,29% *
	Tendance ⁶ (2019-2022)	-2,32% *
VARIATIONS GÉOGRAPHIQUES		
	Coefficient de variation ⁶ (2012-2014)	13,22
	Coefficient de variation ⁶ (2020-2022)	12,35
	Ratio max/min ⁵ du nombre d'intervention ⁶ (par 100 000 assurés, par région)	1,12
	Ratio max/min ⁵ du nombre d'intervention (par 100 000 assurés, par arrondissement)	1,67
DÉPENSES DIRECTES		
	Dépenses moyennes annuelles	80.026.536 €
	Dépenses moyennes annuelles par assuré	6,91 €
	Ratio max/min ⁵ des dépenses par assuré (par région)	1,12
	Ratio max/min ⁵ des dépenses par assuré (par arrondissement)	1,85
	Cout moyen des interventions	551,74 €
VARIATIONS DE CODAGE & ALTERNATIVES DE PRATIQUE⁴		
	Variations de codage de la pratique ⁶ (par province)	Oui ***
	Variations de choix des alternatives de pratique ⁶ (par province)	Oui ***

⁴ Les résultats plus détaillés sont présentés en annexe de ce rapport.

⁵ Un résultat « NA » s'affiche en cas de ratio non calculable, c'est-à-dire dans le cas où la valeur minimale est égale à zéro.

⁶ Si le(s) résultat(s) démontre(nt) une différence significative, le degré de la significativité statistique est symbolisée par une à trois astérisques (de plus en plus significatif). Dans le cas contraire, le sigle NS s'affiche (non significatif). NA indique que le test ne peut être effectué.

5. ANNEXES

A. Analyse de la variance (ANOVA), hors Bruxelles

Significativité statistique des différences observées en 2022		
<i>Selon la région ?</i>	Oui	**
<i>Selon le sexe ?</i>	Oui	***
<i>Selon le régime de remboursement ?</i>	Oui	***
<i>Selon le sexe et par région ?</i>	Oui	***
<i>Selon le régime de remboursement et par région ?</i>	Oui	*
<i>Selon le sexe et par régime de remboursement ?</i>	Oui	**
<i>Selon le sexe et le régime de remboursement et par région ?</i>	Non	NS

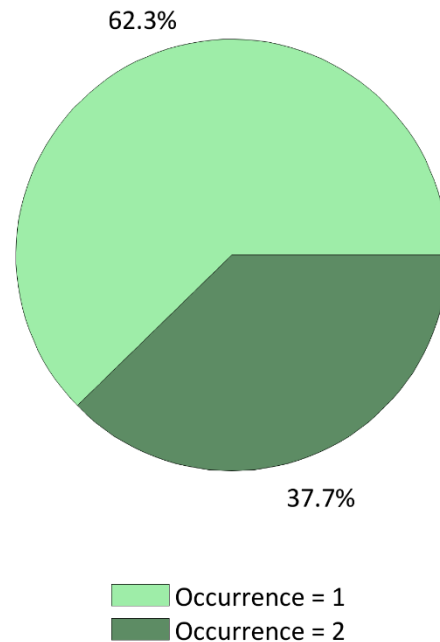
Afin de pouvoir évaluer la significativité des différents effets, un modèle linéaire mixte ANOVA a été appliqué sur les données des arrondissements des régions wallonne et flamande, après standardisation par rapport à l'âge. Le modèle inclut les facteurs région, sexe et régime de remboursement, (effets principaux) ainsi que toutes les interactions à deux effets et l'interaction à trois effets en facteur fixe.

Pour une interprétation correcte de l'analyse, l'effet de l'interaction à trois effets (dernière ligne du tableau) devrait d'abord être interprétée, puis les interactions à deux effets et enfin par les effets principaux. Si l'interaction à trois effets est significative, chaque interprétation devrait se faire à ce niveau, tandis que les interactions à deux niveaux et les effets principaux ne devraient pas être interprétés. Si l'interaction à trois niveaux n'est pas significative, la significativité des interactions à deux effets devrait être vérifiée. Chaque effet qui fait partie d'une interaction significative devrait être interprété à partir de l'interaction et pas au niveau de l'effet principal. Ce n'est qu'au cas où un effet principal ne fait pas partie d'une interaction significative que l'interprétation se fait directement au niveau de l'effet principal.

Les **astérisques** représentent le degré de significativité statistique des tests : * Valeur $P \leq 0,05$ / ** Valeur $P \leq 0,01$ / *** Valeur $P \leq 0,001$ et NS pour un résultat non-significatif.

B. Fréquence des occurrences de la pratique

Fréquence	Par année	Par jour
2 occurrences	37,7%	35,5%
≥ 3 occurrences	0,1%	0,1%
≥ 2 occurrences	37,8%	35,5%



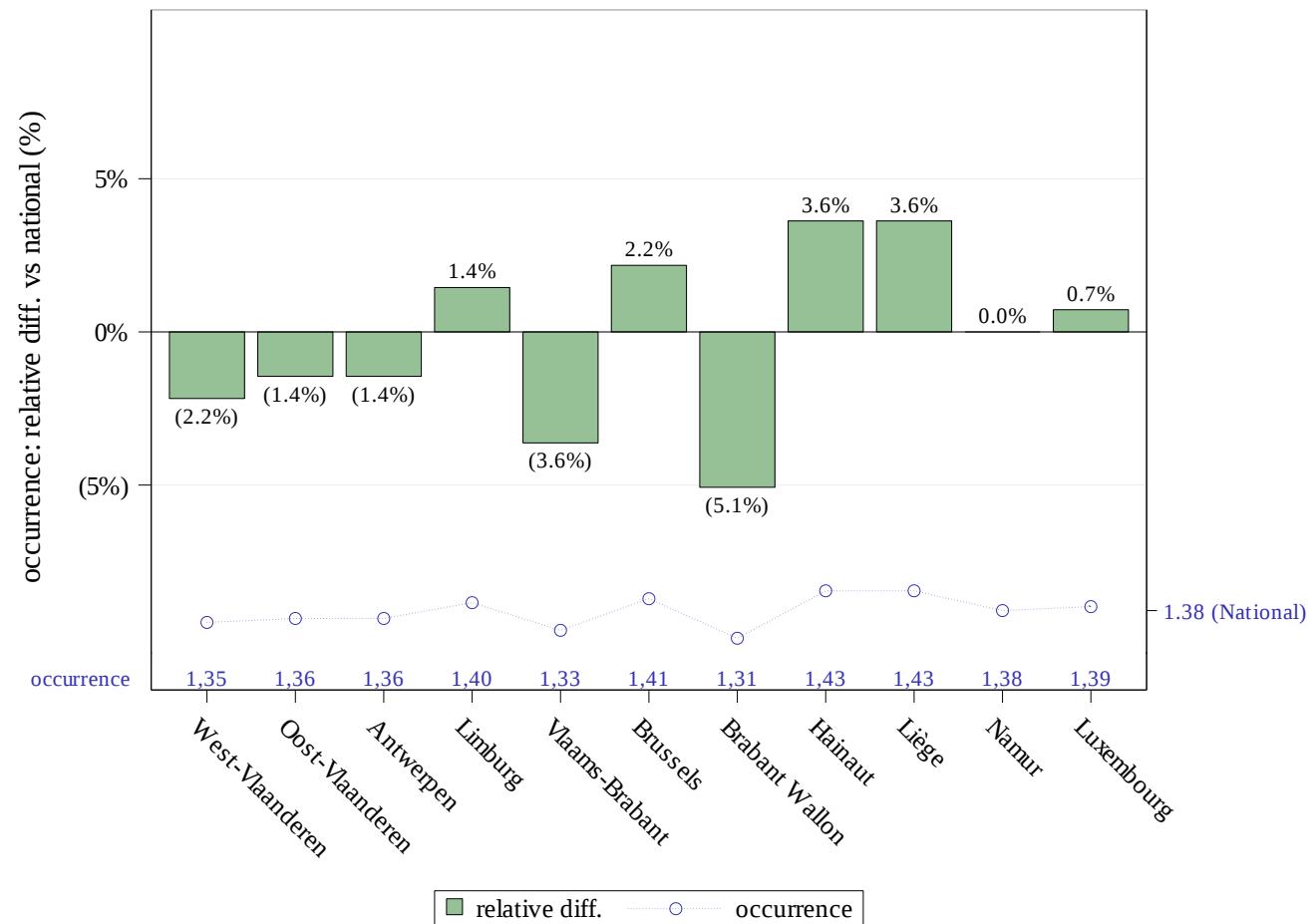
Répartition des récurrences de la pratique par an (2021)

Il arrive que certaines pratiques soient facturées plusieurs fois pour le même patient sur la même année ou même sur le même jour. Ceci peut être dû à une **répétition de la pratique**, mais aussi par un effet anatomique qui pourra conduire, selon l'organe concerné, à effectuer la même pratique de manière **bilatérale** pouvant dès lors causer une double occurrence sur le même jour.

Afin d'interpréter les résultats par jour valablement, il est utile de noter qu'un même patient pourra être comptabilisé plusieurs fois s'il a, par exemple, bénéficié de deux prestations identiques simultanément, 2 fois dans l'année.

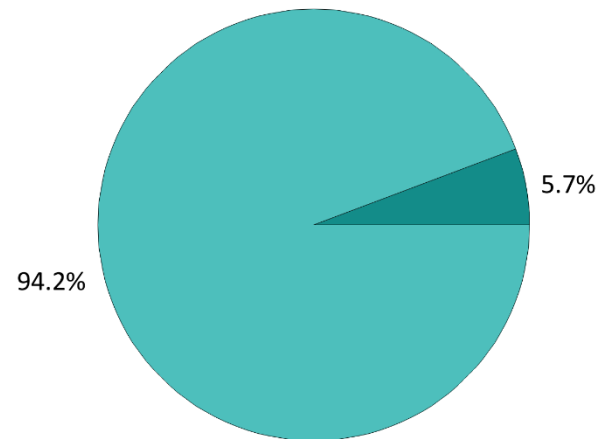
Ces présentes analyses de fréquence des occurrences sont réalisées sur l'année **2021** à partir des bases de données suivantes : Documents P, ADH et SHA.

Des valeurs « **n.d.** » sont indiquées si les données n'étaient pas disponibles au moment de l'édition de ce rapport.



Récurrance de pratique par province et variation par rapport à la valeur nationale (2021)

C. Types de prise en charge du patient



■ Outpatient (clinic) ■ Outpatient (private)

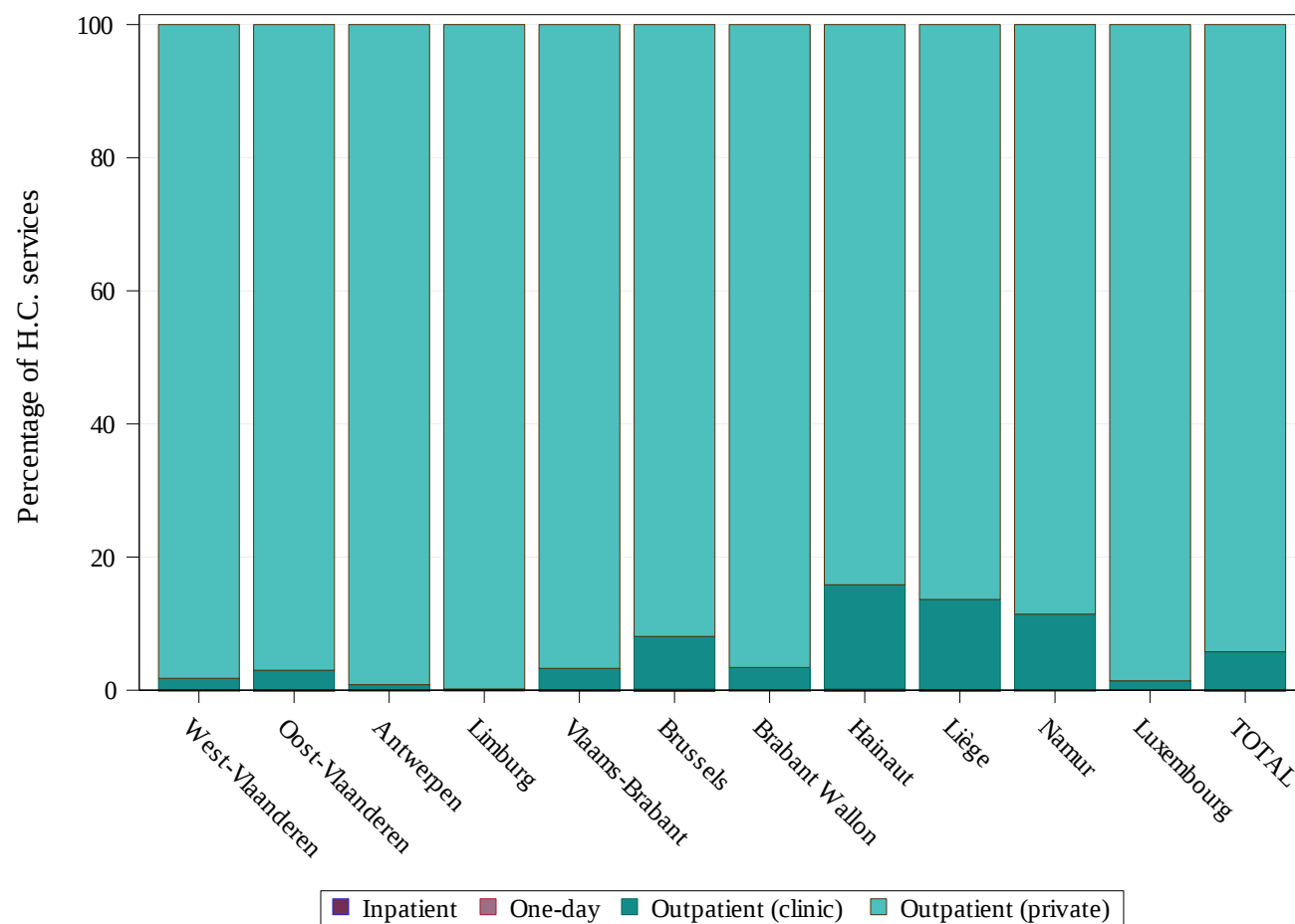
Répartition des types de prise en charge en 2021

Types de prise en charge	
Ambulatoire (privé)	94,2%
Ambulatoire (polyclinique)	5,7%
Hospitalier (de jour)	0,0%
Hospitalier (séjour)	0,0%

En complément au chapitre abordant les [taux de recours standardisés hospitaliers et ambulatoires](#) (voir p.16), l'analyse des types de prise en charge du patient peut être affinée en identifiant les sous-secteurs de soins ambulatoires (privé et polyclinique) et hospitaliers (hospitalisation de jour ou classique).

Ces présentes analyses sont réalisées sur l'année **2021** à partir des bases de données suivantes : Documents P, ADH et SHA.

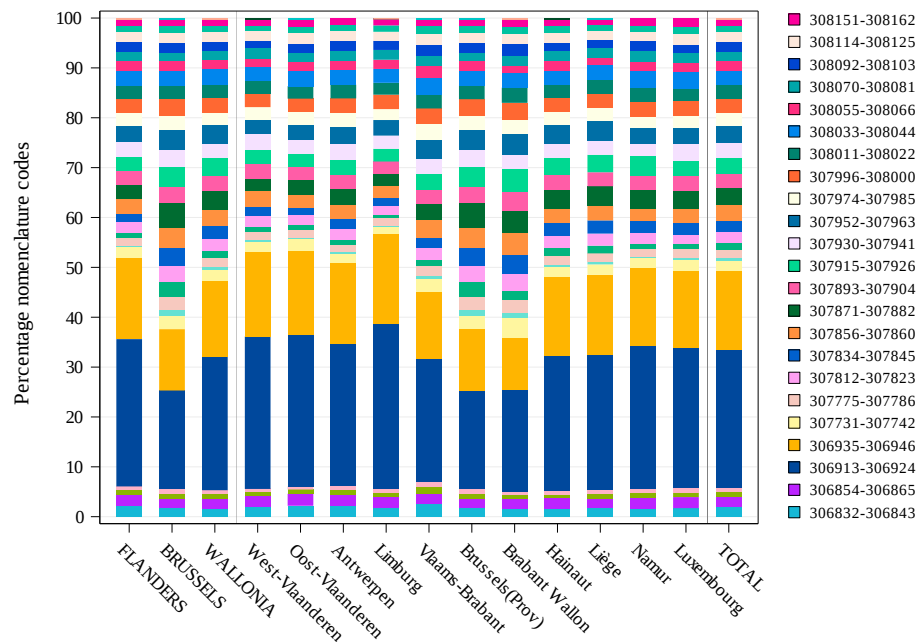
Des valeurs « **n.d.** » sont indiquées si les données n'étaient pas disponibles au moment de l'édition de ce rapport.



Répartition des types de prise en charge par province (2021)

D. Variations de codage et alternatives de la pratique

→ Variations dans le codage :



[Vu le nombre élevé de codes de nomenclature sélectionnés pour cette analyse, nous ne pouvons pas les reprendre en légende ici. Nous vous invitons donc à lire les détails les concernant en page 4 de ce rapport.]

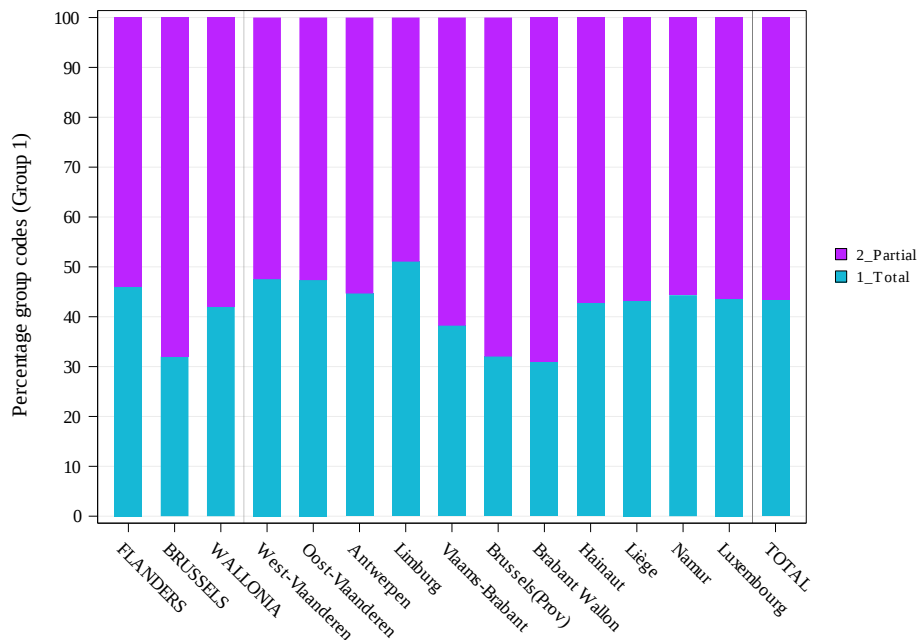
Répartition en volume des codes de nomenclature

Significativité	Par région	Par province
Recours aux Codes de nomenclature ⁷	***	***

⁷ Le calcul de significativité est réalisé ici en comparant les différences géographiques de recours aux différents codes de nomenclature pour coder la pratique.

Les **astérisques** représentent le degré de significativité statistique du test Chi-carré avec les valeurs suivantes : * Valeur $P \leq 0,05$ / ** Valeur $P \leq 0,01$ / *** Valeur $P \leq 0,001$.
Les mentions **NS** et **NA** indiquent respectivement que les variations sont non significatives ou non applicables.

→ Variations dans les alternatives de pratique :



Répartition des choix des alternatives de pratique

Significativité	Par région	Par province
Choix des Alternatives de pratique	***	***

Codes combinés	Regroupements
306832-306843	2_Partial
306854-306865	2_Partial
306876-306880	2_Partial
306891-306902	2_Partial
306913-306924	1_Total
306935-306946	1_Total
307731-307742	2_Partial
307753-307764	2_Partial
307775-307786	2_Partial
307790-307801	2_Partial
307812-307823	2_Partial
307834-307845	2_Partial
307856-307860	2_Partial
307871-307882	2_Partial
307893-307904	2_Partial
307915-307926	2_Partial
307930-307941	2_Partial
307952-307963	2_Partial
307974-307985	2_Partial
307996-308000	2_Partial
308011-308022	2_Partial
308033-308044	2_Partial
308055-308066	2_Partial
308070-308081	2_Partial
308092-308103	2_Partial
308114-308125	2_Partial
308136-308140	2_Partial
308151-308162	2_Partial
308335-308346	2_Partial
378954-378965	2_Partial
378976-378980	2_Partial

Selon la nature de la pratique et les outils d'analyse disponibles, il peut être possible d'identifier et de définir des alternatives pour la réalisation de cette pratique. Dans ce cas, les codes de nomenclature définis pour l'analyse de la pratique sont regroupés dans l'objectif d'analyser si les choix de ces alternatives sont homogènes ou non à travers le territoire. Le calcul de significativité affiché dans le tableau est réalisé en comparant ces groupes de codes entre eux.

